

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24/08/1937 24/08/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1937

Numéro JO
n° 489 du 31/08/1937

Date du numéro
31 août 1937

TEXTE INTÉGRAL

Le contingent supplémentaire d'eaux-de-vie fines étrangères, à admettre à la consommation, en 1937, est fixé à trente hectolitres.